

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Sélestat-Erstein**COMMUNE DE KRAUTERGERSHEIM****Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal****Séance du 07 novembre 2023**

Sous la présidence de M. René HOELT, Maire.

Nombre de conseillers
élus : 19

Secrétaire de séance : M. Damien PFLEGER

Conseillers en fonction : 18

Date de convocation : 02 novembre 2023

Conseillers présents : 11

Membres présents : Mmes et MM. Jean-Michel CHALON, Monique DELL, Gaël GREULICH, René HOELT, Françoise KOELL, Denis LEHMANN, Régis MEYER, Damien PFLEGER, Bernard STOEFFLER, Thierry STOEFFLER, Corinne WEBER.

Conseillers absents : 7

Membres absents excusés : Mmes et MM., Valérie BENTZ, Marie Hélène GOEPP, Nicolas GUTH, Didier MEYER, Carole PEYNET, Alice REIBEL, Caroline WAGENTRUTZ.

Procuration : 1

Membre absent ayant donné procuration :

- M. Nicolas GUTH à M. Gaël GREULICH

Monsieur le Maire a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.**Délibération n° COMM20231009****Objet : Décision modificative n° 2 au budget primitif 2023 – augmentation de crédits****Vu** les frais engagés par la Commune lors de l'achat d'outillage technique et d'outillage incendie qui n'avaient pas fait l'objet de prévision budgétaire,**Vu** la mise à jour du budget global pour la Maison de la Santé et la Maison des Associations et les travaux d'investissement prévus au dernier trimestre 2023 à la Maison des Associations (installation d'une nouvelle porte) et à la Maison de la Santé (signalétique),

M. le Maire expose qu'il serait nécessaire de procéder à :

- une augmentation de 890,00 € des crédits de l'opération 63 – article 2158,
- une augmentation de 5 020,00 € des crédits de l'opération 847 – article 21568,
- une augmentation de 44 600,00 € des crédits de l'opération 824 – article 21318,
- une augmentation de 24 900,00 € des crédits de l'opération 825 – article 21318.

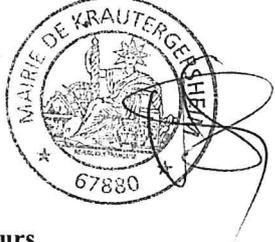
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Vote la décision modificative n° 2 au budget primitif 2023, comme suit :

Sect.	Sens	Chap.	Article	Op.	Ancien montant	Modification	Nouveau montant
I	D	21	2158 Autres	63	0 €	890 €	890 €
I	D	21	21568 Autre matériel, outillage incendie	847	0 €	5 020 €	5 020 €
I	D	21	21318 Autres bâtiments publics	824	112 602 €	+ 44 600 €	157 202 €
I	D	21	21318 Autres bâtiments publics	825	121 162 €	+ 24 900 €	146 062 €

Pour extrait conforme,
Krautergersheim, le 09 novembre 2023

Le Maire, René HOELT



Le Secrétaire de séance, Damien PFLEGER

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant M. le Maire de Krautergersheim dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse de l'administration en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet suivante : <https://www.telerecours.fr/>